

*Deuxième rapport à la Chambre*

3. Le Comité a étudié les crédits 410, 411 et 419 du budget principal des dépenses pour l'année 1960 que voici:

410—Île du Prince-Édouard, transbordeur pour automobiles et ports terminus . . . . .	\$ 1,741,000
411—Terre-Neuve, transbordeur et ports terminus . . . . .	4,738,000
419—Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes . . . . .	14,100,000

Dans son deuxième rapport à la Chambre en date du 12 mai 1959, le Comité recommandait que lesdites prévisions budgétaires soient approuvées. Dans ce même rapport, le Comité informait la Chambre qu'il avait étudié et approuvé le budget des dépenses de premier établissement, ainsi que le compte provisoire des recettes pour 1959 des Chemins de fer Nationaux du Canada, de même que les budgets d'immobilisations et de propriété et équipement d'Air-Canada pour l'année 1959.

*Chemins de fer Nationaux du Canada, Rapport annuel, etc., et Air-Canada*

4. Le Comité a étudié et approuvé le rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada pour 1958. Il a aussi étudié et approuvé le rapport annuel d'Air-Canada pour 1958. Le rapport annuel des *Canadian National (West Indies) Steamships Ltd.* pour 1958, ainsi que le rapport annuel du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada pour 1958 ont également été approuvés. Le Comité a étudié et approuvé les rapports des auditeurs présentés au Parlement pour l'année terminée le 31 décembre 1958.

5. Le Rapport annuel du National-Canadien pour 1958 a été déposé aux Communes le 14 avril, conformément à l'article 40 de la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, S. du C. 1955. Il révèle des recettes d'exploitation de \$704,947,410 et des dépenses d'exploitation de \$700,021,499, ce qui laisse, au chapitre de l'exploitation ferroviaire, un revenu net de \$4,925,911. Compte tenu des impôts, des loyers, d'autres revenus et des frais fixes, l'exploitation pour l'année s'est soldée par un déficit de \$51,591,424. Ce chiffre est à rapprocher du déficit de \$29,572,541 déclaré pour l'année 1957, l'augmentation étant attribué au fléchissement du trafic, au relèvement des salaires, au coût accru du matériel et à d'autres facteurs économiques afférents. Le Comité a constaté toutefois qu'en dépit de la réduction du trafic, la Compagnie continue ses efforts en vue d'améliorer ses services de tous genres, en se fondant sur les principes d'une saine économie, et qu'elle poursuit son programme officiel qui consiste à perfectionner son outillage et ses installations, ainsi que les méthodes et techniques qui s'imposent dans un réseau ferroviaire qui dessert un si vaste territoire.

*Canadian National (West Indies) Steamships Limited*

6. Le Rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* pour l'année terminée le 31 décembre 1958 a également été déposé aux Communes le 14 avril, conformément à l'article 85(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R. 1952. Le Comité a noté le déficit net de \$1,151,954 pour 1958, comparativement à celui de \$648,849.80 pour l'année précédente. Le Rapport révèle, au chapitre des immobilisations, un excédent de \$3,500,910. La Compagnie n'a pas dressé de budget de dépenses d'immobilisation du fait qu'elle a, comme il était prévu en 1957, disposé de ses biens et cessé de fonctionner.

*Rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada*

7. Le Comité a constaté avec satisfaction que les Lignes aériennes Trans-Canada ont réalisé un bénéfice net de \$547,429 en 1958, une fois soustraits la réserve pour la dépréciation s'établissant à \$9,911,049 et le paiement de l'intérêt